

SAINT OLIVE GESTION

**RAPPORT SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE ET SUR
L'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL
DE BSO BIO SANTE**

2025

Rédaction : Service Conformité

Validation : Dirigeants effectifs

Destinataires : Public

SOMMAIRE

Préambule	3
I. Mise en œuvre de la Politique de vote du Fonds BSO BIO SANTE	4
II. Mise en œuvre de la Politique d'engagement du Fonds BSO BIO SANTE	6
III. Identification et traitement des conflits d'intérêts	9

Préambule

Conformément aux dispositions du label ISR, la société de gestion rend compte dans le présent rapport des conditions dans lesquelles elle a exercé, au cours de l'année 2025, les droits de vote attachés aux instruments financiers détenus par le Fonds BSO BIO SANTE.

SAINT OLIVE GESTION publie le rapport sur l'exercice des droits de vote et sur l'engagement actionnarial du Fonds BSO BIO SANTE sur le site internet du groupe BANQUE SAINT OLIVE (www.banquesaintolive.com).

I. Mise en œuvre de la Politique de vote du Fonds BSO BIO SANTE

SAINT OLIVE GESTION considère que l'exercice des droits de vote auprès des entreprises en portefeuille permet d'avoir une influence positive sur celles-ci.

L'exercice des droits de vote est assuré par la société de gestion en toute indépendance et dans l'intérêt des porteurs du Fonds BSO BIO SANTE.

A. Rappel de la Politique de vote

La Politique de vote de la société de gestion a vocation à présenter les conditions dans lesquelles elle entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus par les Fonds gérés. La Politique de vote fait l'objet d'une revue a minima annuelle.

Par principe, SAINT OLIVE GESTION applique les principes de vote de GLASSLEWIS-PROXINVEST, société de conseil en gouvernance indépendante.

Si cette dernière ne transmet pas de recommandation de vote pour une entreprise sélectionnée, la société de gestion suit par défaut les recommandations formulées par l'AFG sur la gouvernance d'entreprise. A défaut, SAINT OLIVE GESTION procède à sa propre analyse des résolutions.

B. Modalités d'exercice des droits de vote

Chaque année, SAINT OLIVE GESTION détermine le périmètre d'exercice des droits de vote.

Pour l'exercice 2025, la société de gestion a décidé de participer aux Assemblées générales (AG) de toutes les entreprises pour lesquelles le Fonds BSO BIO SANTE détient des titres au 31/12/2024, sous réserve de toujours détenir les titres à la date de l'AG.

La société GLASSLEWIS-PROXINVEST informe la société de gestion de la date de l'AG de chaque entreprise et transmet un dossier préparatoire composé de la convocation, de la liste des résolutions et de l'analyse de ces résolutions au regard de la Politique de vote.

La société de gestion étudie avec attention toutes les résolutions particulières qui pourraient se révéler défavorables aux intérêts des porteurs du Fonds BSO BIO SANTE.

C. Compte-rendu de l'exercice des droits de vote

Au cours de l'exercice écoulé, SAINT OLIVE GESTION a exercé les droits de vote par correspondance via le formulaire de vote adressé par voie électronique. La société de gestion considère que cette organisation n'a eu aucune conséquence sur l'exercice des droits de vote, y compris lorsque la date de l'assemblée générale a été modifiée par l'entreprise.

SAINT OLIVE GESTION a participé à 58 AG et a voté sur 1 022 résolutions en suivant, le cas échéant, les recommandations formulées par la société GLASSLEWIS-PROXINVEST.

Sur l'année 2025, le taux de vote est de : 100%.

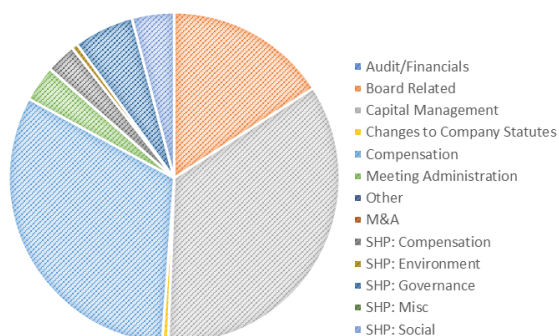
Répartition des votes

Votes « pour »	852
Votes « contre »	170
TOTAL	1 022

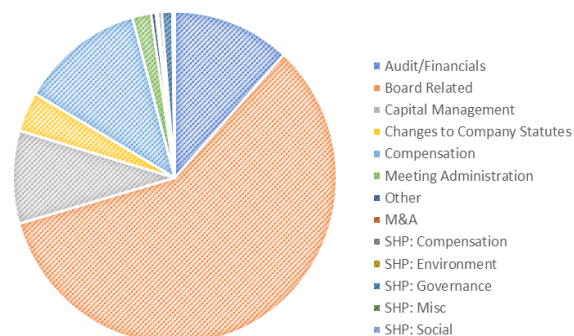


■ Nombre de votes "pour" ■ Nombre de votes "contre"

Thématiques concernées par les votes « pour »



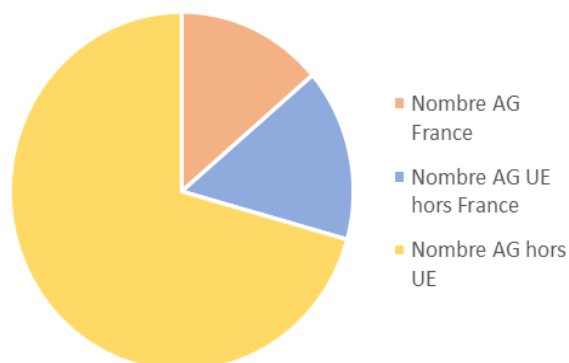
Thématiques concernées par les votes « contre »



SAINT OLIVE GESTION a participé aux AG d'entreprises situées en France et à l'étranger :

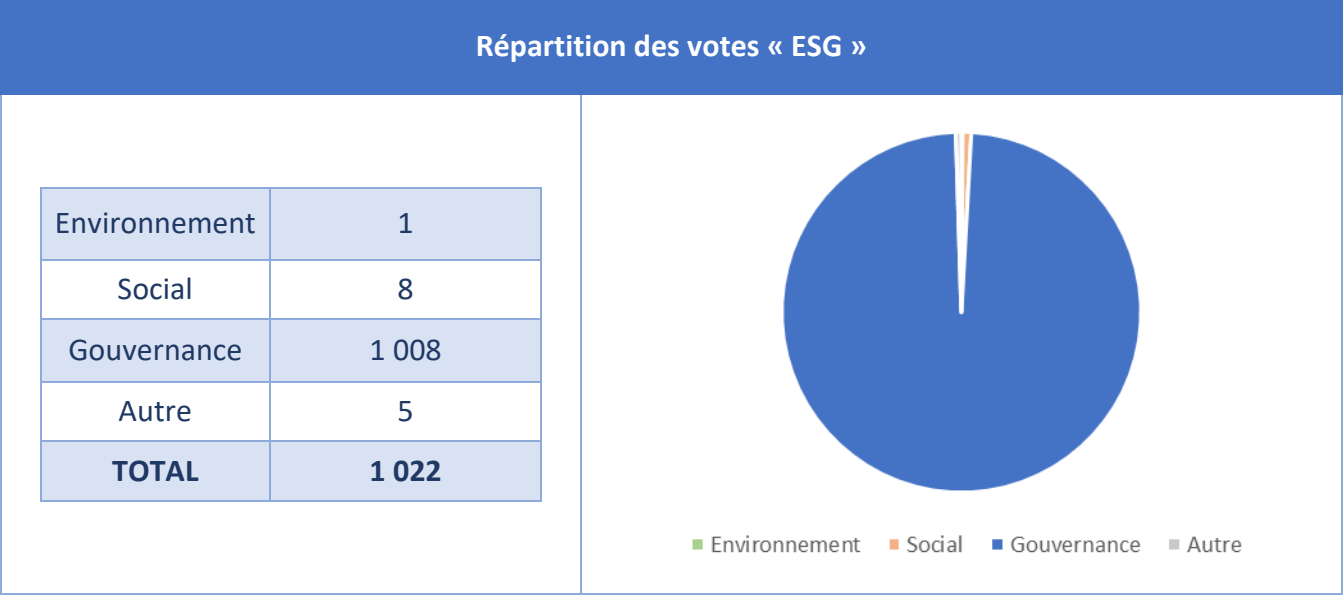
Répartition des votes

AG France	8
AG UE hors France	9
AG hors UE	41
TOTAL	58



SAINT OLIVE GESTION veille également à identifier lors de l'exercice des droits de vote les résolutions qui concernent les piliers « Environnementaux » (E), « Sociaux » (S) et «

Gouvernance » (G). Au cours de l'exercice écoulé, la répartition des votes par pilier est la suivante :



Le détail des votes est annexé au présent rapport sur l'exercice des droits de vote du Fonds BSO BIO SANTE.

II. Mise en œuvre de la Politique d'engagement du Fonds BSO BIO SANTE

L'engagement actionnarial est un axe important de la démarche d'investisseur responsable de SAINT OLIVE GESTION dans le cadre de la gestion de ses Fonds labellisés « ISR ».

Les actions d'engagement permettent notamment à la société de gestion d'établir une relation de confiance sur le long terme, d'obtenir des informations afin de mieux appréhender les risques financiers ou extra-financiers des entreprises et de formuler, le cas échéant, des recommandations visant à améliorer la transparence de l'entreprise sur les données financières ou extra-financières.

Selon la société de gestion, la transparence permet de mieux comprendre les enjeux des entreprises et notamment en matière environnementale, sociale et de gouvernance.

A. Rappel de la Politique d'engagement

La Politique d'engagement de la société de gestion a vocation à présenter les conditions dans lesquelles elle entend engager les entreprises dans lesquelles les Fonds gérés ont investi. La Politique d'engagement fait l'objet d'une revue a minima annuelle.

L'engagement actionnarial de SAINT OLIVE GESTION est réalisé par l'équipe de gestion du Fonds, composée des gestionnaires de portefeuilles et de l'analyste ESG.

L'engagement peut être réalisé de manière « dynamique » ou de manière « réactive » :

- Engagement « dynamique » : les entreprises en portefeuille ne présentant pas de notation ESG ou, à défaut, les trois entreprises présentant la plus mauvaise note ESG globale au 31/12/2024 seront engagées par la société de gestion ;

- Engagement « réactif » : la société de gestion conduit systématiquement des actions d’engagement pour BSO BIO SANTE dans les situations suivantes :
 - Baisse de 10 points de la notation ESG globale d’une entreprise en portefeuille ;
 - Identification d’une controverse « forte » sur une entreprise en portefeuille.
- Absence de publication par une entreprise en portefeuille des principales incidences négatives suivies par la société de gestion en raison des enjeux ESG identifiés (Empreinte carbone (PAI M2) et Taux d’accidents au travail (PAI O2)).

Dans le cas où l’entreprise ciblée n’apporte pas de réponse et/ou ne mettrait pas en place les moyens appropriés pour corriger les problèmes ou faiblesses identifiées, dans un délai de trois mois, la société de gestion déclenche une procédure d’escalade.

Au cours de l’exercice écoulé, la société de gestion a engagé sa procédure d’escalade en l’absence de réponse de l’entreprise concernée. A l’issue de la procédure d’escalade, il a été décidé de céder les actions détenues par le Fonds BSO BIO SANTE.

B. Compte-rendu de l’engagement actionnarial

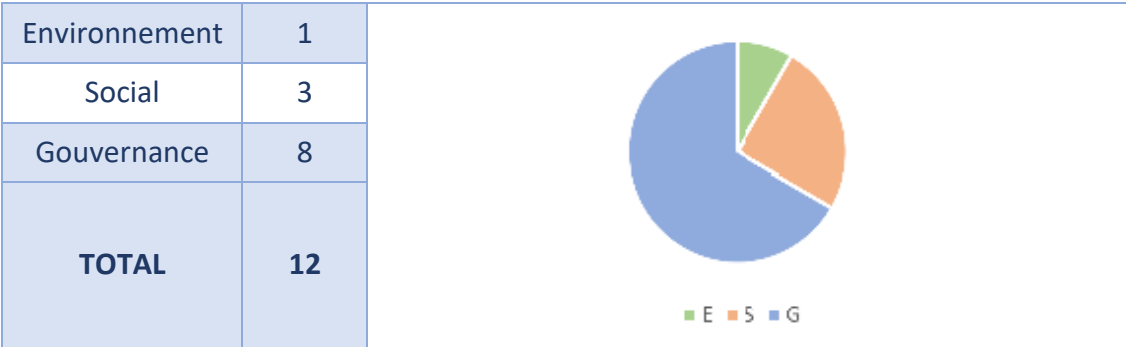
Au cours de l’exercice écoulé, la société de gestion a engagé les entreprises suivantes :

Entreprises	Dialogue	Motif	Statut
ABIVAX	Dynamique	Absence de notation	Engagement terminé – Valeur conservée
AMGEN	Réactif	Controverse	Engagement terminé – Valeur conservée
CELLECTIS	Dynamique	Politique ESG	Engagement terminé – Valeur conservée
MERUS	Dynamique	Politique ESG	Engagement terminé – Valeur cédée
BOSTON SCIENTIFIC CORP	Réactif	Controverse	Engagement terminé – Valeur conservée
SAREPTA THERAPEUTICS	Réactif	Controverse	Engagement terminé – Valeur conservée
AMGEN	Réactif	Controverse	Engagement terminé – Valeur conservée
MEDTRONIC	Réactif	Controverse	Engagement terminé – Valeur conservée
BIOGEN	Réactif	Controverse	Engagement en cours

NOVARTIS	Réactif	Controverse	Engagement en cours
SANOFI	Réactif	Controverse	Engagement en cours
ASTRAZENECA	Réactif	Controverse	Engagement en cours

L'engagement représente 20% des entreprises en portefeuille au 31 décembre 2025.

Au cours de l'exercice écoulé, les actions d'engagement sont rattachées aux piliers suivants :



C. Compte-rendu des autres actions de dialogue

En application de sa Politique d'engagement, SAINT OLIVE GESTION peut entrer en contact avec les entreprises en portefeuille, avec d'autres acteurs qui pourraient fournir des informations pertinentes sur celles-ci ou avec d'autres investisseurs à chaque fois que l'intérêt des porteurs du Fonds l'impose.

Au cours de l'exercice écoulé, la société de gestion a organisé des échanges thématiques avec des entreprises en portefeuilles :

Entreprises	Forme	Motif
ABIVAX	Présentiel	Présentation des rapports financier et extra-financier
ASTRAZENECA	Présentiel	Présentation des rapports financier et extra-financier
BIOMERIEUX	Présentiel	Présentation des rapports financier et extra-financier
EUROFINS	Présentiel	Présentation des rapports financier et extra-financier
MEDINCELL	Présentiel	Présentation des rapports financier et extra-financier
MODERNA	Présentiel	Présentation des rapports financier et extra-financier
SARTORIUS STEDIM	Présentiel	Présentation des rapports financier et extra-financier

Le dialogue représente 11% des entreprises en portefeuille au 31 décembre 2025.

III. Identification et traitement des conflits d'intérêts

SAINT OLIVE GESTION établit et maintient opérationnelle une Politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts qui a vocation à présenter le dispositif de détection et de traitement des potentiels conflits d'intérêts, y compris avec les entreprises dans lesquelles le Fonds BSO BIO SANTE peut investir.

SAINT OLIVE GESTION présente les éventuels conflits d'intérêts qui auraient pu naître entre la société de gestion et les entreprises en portefeuille.

Au cours de l'exercice écoulé, la société de gestion n'a identifié aucun conflit d'intérêts à l'occasion de l'exercice des droits de vote ou de l'engagement actionnarial.